

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

20 mars 2019

Présents : Mme Chantal GAUTHRAY MM. Emilien DURIGON, Gaston RAVAUT, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, Philippe JACQUELIN, Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Corinne GARREAU, Aline KUTTER, M. Pierre-François MALDANT

Absent excusé : M. Pascal MINGUET ayant donné pouvoir à Mme Corinne GARREAU

Absentes : Mmes Marie-Claude DURAND, Sabrina MENDOWSKI, Fanny GAGNEUR,

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) Vote du Compte Administratif 2018
- 2) Vote du Compte de Gestion 2018
- 3) Vote des taux
- 4) Affectations des résultats
- 5) Vote du Budget Primitif 2019
- 6) Implantation d'une antenne relais TDF
- 7) Modification du périmètre du SICECO
- 8) Tarifs : Taxer Locale sur la Publicité Extérieure

- 1) **Vote du compte administratif 2019**
(2019-006)

Sous la présidence de M. Emilien DURIGON, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit comme ci-après.

| Libellés | Dépenses | Recettes |
|---|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | | |
| Budget principal | 989 695,42 | 1 597 695,12 |
| Budgets annexes : | | |
| * de la forêt | 13 637,93 | 220 484,00 |
| * de la salle et du caveau P. Gourillon | 13 089,58 | 33 881,85 |
| Totaux de la section de fonctionnement | 1 016 422,93 | 1 852 060,97 |
| Section d'investissement | | |
| Budget principal | 1 432 652,72 | 1 165 005,55 |
| Budgets annexes : | | |
| * de la forêt | 38 970,24 | 6 573,00 |
| * de la salle et du caveau P. Gourillon | 19 521,87 | 13 499,00 |
| Totaux de la section d'investissement | 1 491 144,83 | 1 185 077,55 |
| Résultats globaux | 2 507 567,76 | 3 037 138,52 |
| EXCÉDENT CUMULÉ | 529 570,76 | |

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2018.

2) **Vote du Compte de Gestion 2018**
(2019-007)

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par M. le Trésorier Principal de Beaune.

3) **Vote des taux**
(2019-008)

Le Conseil Municipal **FIXE**, à l'unanimité, les taux d'imposition des trois taxes directes locales à appliquer en 2019 qui sont sans changement par rapport à ceux de 2018.

| | |
|---|---------|
| * TAXE D'HABITATION | 10,08 % |
| * TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES | 22,59 % |
| * TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES | 37,42 % |

4) **Affectation des résultats**
(2019-009-010-011)

Le Conseil Municipal **PROCÈDE**, à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 sur le budget principal et les budgets annexes pour pouvoir passer les écritures d'ordre correspondantes.

5) **Vote du Budget Primitif 2018**
(2019-012)

Projetant de réaliser et de poursuivre en 2019 diverses opérations d'investissement et de fonctionnement, telles que des travaux de voirie (solde voirie 2018, aménagement rue hameau Buisson, ...) le solde des travaux de réfection de la couverture du mur du cimetière, de la création d'une piste BMX, le diagnostic par un architecte de la restauration du lavoir de Serrigny, sa restauration et un levé topographique pour cette opération, l'aménagement des berges de la Lauve, l'équipement numérique de l'école primaire, la vidéo protection (ingénierie), la sécurisation (volets mairie), travaux toitures local bain-douches et salle Pierre Joigneaux, la réfection de salles de classes et l'installation de volets roulants à l'école Charles Bouvard, divers achats comme du mobilier urbain, du matériel d'illuminations, la plantation d'arbres, etc....le Conseil Municipal, **VOTE**, à raison de 12 voix pour et 1 abstention (E. DURIGON), le budget primitif 2019 dont la balance récapitulative se présente de la façon suivante :

| LIBELLÉS | DÉPENSES | RECETTES |
|---|------------------|------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| Budget principal | 1 618 350 | 1 618 350 |
| Budget annexe de la forêt | 78 105 | 196 449 |
| Budget annexe de la salle et du caveau P. Gourillon | 29 905 | 29 905 |
| <i>Sous-total de la section de fonctionnement</i> | 1 726 360 | 1 844 704 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| Budget principal | 1 218 023 | 1 218 023 |
| Budget annexe de la forêt | 93 748 | 93 748 |
| Budget annexe de la salle et du caveau P. Gourillon | 13 023 | 13 023 |
| <i>Sous-total de la section d'investissement</i> | 1 324 794 | 1 324 794 |
| | 3 051 154 | 3 169 498 |
| <i>Résultat global.....</i> | | 118 344 |

6) **Implantation d'une antenne relais TDF**
(2019-013)

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au cours de la dernière séance, en questions diverses, les élus avaient été informés de la signature d'un accord de principe avec TDF.

Cet accord permettait à TDF d'installer un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur le terrain situé à proximité du local de stockage des ateliers municipaux à l'ancienne gare.

Ledit terrain d'une contenance d'environ 105 m², est destiné à accueillir les infrastructures nécessaires et notamment un pylône. Une convention sera établie entre TDF et la commune qui fixera les modalités de la redevance due par TDF à la commune.

La commune a autorisé TDF à effectuer toutes études (essais radio, études de structure, de charge, de sol...) en vue de vérifier la faisabilité technique du projet d'implantation.

Il n'y aura aucun coût pour la commune, un bail sera signé et la commune percevra un loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE**, l'implantation de l'antenne sur la parcelle communale cadastrée ZI n°105
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

7) **Modification du périmètre du SICECO**
(2019-014)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO avait, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Puis il avait, dans un second temps, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 11 autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Comité Syndical du SICECO, réuni le 7 décembre 2018, a approuvé la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais. Elle précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur cette nouvelle extension du périmètre du Syndicat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

8) **Tarifs : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure**
(2019-015)

Le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité d'actualiser les tarifs de la TLPE en fixant le tarif à 16 € pour une application à compter du 1^{er} janvier 2020.

Questions diverses :

Chaque élu a reçu une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif et du compte administratif. Cette note sera mise sur le site internet de la commune afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux financiers communaux.

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée de l'exercice du droit de préemption du 3 rue Martenot au Hameau de Corcelles appartenant aux Consorts SANCHEZ.

En ce qui concerne cette DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), M. Jérôme FOL s'interroge sur la parcelle 70 car celle-ci se trouve en mitoyenneté et semblerait avoir été vendue plusieurs fois. Il demande s'il est possible de se rapprocher du notaire en charge de la vente pour avoir des précisions. M. LUCOTTE lui demande ce que cela peut apporter à la commune d'avoir ce genre de renseignements. M. FOL lui répond que le jour où il y aura des problèmes de voisinages cela l'interpelle. M. DURIGON demandera au technicien communal de rechercher les propriétaires de cette parcelle. Mme le Maire répond que le bureau municipal, lors de l'examen de cette DIA, s'était également interrogé.

Lors du vote du budget primitif 2019, Mme le Maire a souhaité faire une introduction. Elle a rappelé le principe de fonctionnement des commissions : les commissions font des propositions et le conseil municipal décide. La commission des finances n'échappe pas à cette règle. Elle a rappelé que le conseil municipal peut donc toujours revenir sur les propositions d'une commission.

Elle a expliqué que la vente de la maison route de Beaune était vraiment compromise alors qu'il y avait encore quelque espoir le 18 mars. D'ailleurs de nouvelles visites ont commencé. En conséquence, la recette de 192 000 € ne peut plus être inscrite au budget principal. La commission des finances en a d'ailleurs tenu compte le 18 mars dernier en reportant certains travaux.

Mais lorsqu'elle a proposé de reporter les travaux du cheminement piétonnier, elle s'est rendue compte qu'elle avait oublié que le conseil municipal avait voté, à l'unanimité, à l'automne dernier l'inscription de ces travaux au budget 2019 en même temps que les travaux à Buisson dans la demande de subvention PSV (Programme Soutien Voirie).

De ce fait, il a fallu trouver une autre solution, c'est pour cela qu'elle a organisé une réunion informelle dans l'urgence, mardi 26 mars dernier, réunion à laquelle tous les conseillers étaient invités. Cette réunion avait pour but d'échanger sur le projet de restauration du lavoir, avant le vote du budget.

Mme le Maire propose, donc, le report des travaux de restauration du lavoir, en modifiant la somme affectée de 60 000 à 20 000€ ce qui permettrait de continuer de travailler sur le dossier et dès que la situation financière de la commune le permettrait, faire une décision modificative pour réaffecter tout ou partie de la somme manquante en fonction des besoins.

Mme le Maire insiste sur le fait que le projet n'est pas remis en cause mais il faut reconnaître qu'à ce jour, ce projet de restauration du lavoir n'est pas complet.

Elle tient à préciser que sur le projet des berges de la Lauve ; il n'a jamais été question de modifier ni les sommes affectées à l'aménagement des berges de la Lauve pour lequel il a été inscrit 20 000€, ni l'aménagement du sentier de la Lauve 6 000€ ainsi que les 5 000€ budgétés pour couvrir les frais de géomètre et de notaire de quatre parcelles sur la rive droite de la Lauve.

M. Emilien DURIGON souligne que le dossier des travaux de Buisson atteint presque 1/2 million d'euros sans réaction du conseil municipal. Si ce dossier avait été mieux travaillé, cette discussion n'aurait pas lieu d'être.

M. Philippe JACQUELIN estime que le travail de commission a bien été fait pour ce dossier.

M. DURIGON trouve que ça méritait une autre attention que la somme est très élevée.

M. JACQUELIN demande à M. DURIGON de leur montrer le projet du lavoir, oui, il y a eu une commission où des photos ont été présentées mais pas de chiffrage.

M. DURIGON rappelle le fonctionnement d'un projet, l'assurance d'obtenir des subventions, il faut déjà passer par un diagnostic, d'ailleurs le conseil municipal a approuvé les deux dépenses engagées pour ce diagnostic. Il informe le conseil que l'architecte doit transmettre son étude entre le 15 et 20 avril prochains, il a voulu réfléchir car en même temps il souhaitait présenter le travail de réflexion mené par le CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) sur le projet d'aménagement du préau de l'école primaire et d'une salle associative sur la parcelle du 11 rue du Château. Il pense que pour fin avril, il sera en mesure de présenter tous ces projets.

Mme le Maire précise que le montant des travaux de Buisson sont inscrits en TTC.

M. DURIGON répond que tous les architectes ou maîtres d'œuvre surestiment souvent les projets que ce soit en bâtiment ou en voirie.

Mme le Maire répond que cela a été travaillé ainsi.

M. DURIGON répond qu'il aurait fallu bien « calibrer » le projet au départ.

Mme le Maire fait un tour de tables sur les derniers travaux des commissions.

M. Gaston RAVAUT informe les élus que les travaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP) sur Buisson sont terminés.

M. RAVAUT fait part de la position de la commune dans le dossier carrières MDB (Marbres et Dalles de Bourgogne) pour qui le bail arrive à échéance le 19 novembre prochain. La commune proposera à MDB un nouveau bail pour une durée de sept ans, le temps qu'il puisse récupérer son droit d'exploitation.

Mme le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 26 septembre dernier, le conseil avait délibéré en proposant à M. Gérard ZEISE le non-renouvellement de son bail suite à sa demande de suspension de sa redevance. Après une rencontre avec M. ZEISE, gérant de la société et en présence de notre notaire, Me CHEVILLON, il a été convenu de proposer à MDB un nouveau bail, d'autant plus qu'il est à jour de ses loyers.

M. Pierre-François MALDANT se demande s'il reste encore de la pierre à exploiter.

M. RAVAUT répond qu'il ne sait pas.

Mme le Maire répond que la société MDB travaille encore de façon artisanale et a beaucoup d'employés.

M. MALDANT a demandé si une solution a été trouvée pour l'accès à la carrière avec la société SETP.

Mme le Maire et M. RAVAUT répondent qu'ils doivent fixer une date de rencontre avec la Société VIGOT et l'entreprise ROUGEOT.

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à une réunion à laquelle elle a assisté le 3 décembre 2018 sur le TIG (Travaux d'Intérêt Général) et suite à la bonne expérience relatée par Gérard Greffe, maire de Ruffey-les-Beaune qui a utilisé le dispositif à plusieurs reprises, une demande d'inscription de la commune aux travaux d'intérêt général sur la liste du tribunal de grande instance a été adressée au juge de l'application des peines de ce tribunal.

La nature du travail sera : entretien des espaces verts, réparation dégâts divers, travaux d'entretien (peinture, nettoyage, maçonnerie, jardinage ; nettoyage de graffiti, déménagement salles de classe avant et après travaux.

Agnès Mateos sera la tutrice ; Dominique Bisch sera le référent communal chargé de son encadrement. Elle a demandé les interventions pendant la période de juin, juillet et août. Deux avantages : permettre un renfort de personnel sur la période de congés estivaux et donner une deuxième chance aux bénéficiaires du dispositif.

Mme le Maire explique aux élus que c'est dans ce cadre qu'elle a été invitée, avec d'autres maires bien sûr, à rencontrer Madame Nicole Beloubé, ministre de la justice lors de sa venue le 15 mars à Gevrey-Chambertin

Le travail d'intérêt général, non rémunéré, est une peine qui peut être prononcée par le tribunal de police, le tribunal correctionnel ou le juge de l'application des peines. Son objectif est d'apporter à un délit une réponse pénale réparatrice et socialisante, en impulsant une dynamique pédagogique d'insertion. C'est un échange, une expérience humaine. Il apporte aux condamnés et aux acteurs la possibilité de concevoir une peine autrement.

En cours d'exécution du TIG, le maire ou le référent, en cas de problème, peut à tout moment mettre fin à son engagement.

La seule inquiétude pour Mme le Maire étant de faire passer le message à l'ensemble du personnel communal, mais d'après l'expérience du Maire de Ruffey-les-Beaune, cela se passe bien avec les employés municipaux.

Mme le Maire communique les différentes dates à retenir :

- 29 mars à 19 h remise du livret du citoyen aux jeunes de 18 ans et accueil des nouveaux habitants ;
- 6 avril parcours du cœur
- 11 avril, remise des trophées des maires la commune ayant fait acte de candidature sur le thème du sport
- 24 avril, réunion du conseil municipal.
- 26 avril inauguration des vestiaires et de la piste BMX
- 28 avril journée des déportés

M. LUCOTTE apporte des précisions sur l'opération du 6 avril (parcours du cœur). En effet, lors de la dernière réunion de conseil municipal, il avait annoncé que ce parcours se déroulerait autour d'une ou plusieurs activités physiques (en partenariat avec l'Amicale des Foulées Ladoisiennes, le matin pour une course) et de conseils de prévention santé à mettre en pratique chaque jour (manipulation d'un défibrillateur, gestes aux premiers secours...). L'association ladoisienne n'ayant pas donné suite, seuls des conseils de prévention santé seront dispensés en ateliers sur l'après midi par la Fédération Française de Cardiologie et la Croix-Rouge française.

Mme le Maire propose pour l'inauguration des vestiaires et de la piste BMX le 26 avril prochain, d'inviter tous les anciens présidents du club de foot depuis sa création, le conseil municipal valide cette proposition.

La séance est levée à 22 h 05.